



# COMMISSION DE SURVEILLANCE ET CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

## **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT ARTOIS DE FOOTBALL** **VENDREDI 19 JUIN A ANZIN ST AUBIN**

### **ELECTION AU TITRE DE MEMBRE AU COMITE DIRECTEUR**

#### **PROCES VERBAL DE L'ELECTION**

**Président :** Jean Marie DASCOTTE

**Présents :** Marie Claire DUEZ – Gérard COFFRE – Caroline PLET – Gilbert COPPIN

L'Assemblée Générale du District Artois de Football s'est tenue le 19 juin 2026 à 18h30, à Anzin St Aubin, sous la Présidence de Madame Evelyne BAUDUIN, Présidente du District Artois.

Parmi les points à l'ordre du jour figure l'élection d'un membre au sein du Comité Directeur du District Artois de Football.

Une seule candidature a été déposée dans les délais réglementaires, celle de :  
Monsieur Marc TINCHON, licencié de membre individuel N°1999680864  
Conformément aux statuts du District, le vote s'est déroulé à bulletin secret par vote électronique, en présence de 128 clubs votants.

Après dépouillement des suffrages, le résultat est le suivant :

Nombre de club votants : 128 représentants 1240 voix

Nombre de voix pour : 946 ➔ 87.67 %

Nombre de voix contre : 133 ➔ 12.33 %

Monsieur Marc TINCHON est élu au Comité Directeur du District Artois de Football à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement.

Fait à Anzin St Aubin, le 19 juin 202026.

Voies de recours :

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

Jean Marie DASCOTTE  
Président de la Commission

Gérard COFFRE  
Secrétaire de Séance

Parution du mardi 30 juin 2026